



PROJET D'ETABLISSEMENT

Institut Sainte Marie

Rue de l'Enseignement, 1
6140 Fontaine-L'Evêque
071/523659

Introduction

Le texte ci-dessous constitue le projet d'établissement proposé par le Pouvoir Organisateur. Ce document exprime une volonté collective de réaliser pendant les prochaines années les quelques actions définies comme prioritaires par et pour notre communauté éducative. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre du décret « Missions » du 24 juillet 1997 tel que modifié.

La mise en œuvre de ce projet d'établissement s'inscrit dans la continuité des actions entreprises ces dernières années et dans la tradition de notre école.

Ces réalisations déjà présentes constituent un appui important sur lequel les « innovations » projetées s'enracinent. C'est pourquoi on trouvera également des traces de ce « capital de départ » dans le texte ci-dessous.

Ce projet d'établissement représente une intention que les différents acteurs veulent concrétiser. En choisissant ces quelques priorités, l'objectif est de les faire aboutir. Bien sûr, ces intentions devront être confrontées aux réalités du terrain et notamment à une disponibilité des moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

Pour effectuer cette confrontation entre les intentions et les actions, une évaluation régulière de l'avancement de ce projet ainsi que des résultats sera effectuée au terme de trois ans. Celle-ci s'effectuera notamment au conseil de participation qui en a reçu mandat. Si des actions n'ont pu aboutir, si des défis n'ont pu être relevés, au moins devra-t-on en identifier les raisons et éventuellement mettre en œuvre les actions de régulation nécessaires.

Cette introduction décrit l'esprit dans lequel il est souhaitable que ce texte soit lu tant au départ qu'au terme de ce projet d'établissement.

1. Présentation de l'Établissement.

L'Institut Sainte Marie de Fontaine-L'Évêque est organisé par l'ASBL pouvoir Organisateur, « Institut Sainte-Marie à Fontaine-l'Évêque », en abrégé ISMF.

Nous offrons, au premier degré, un degré commun et un degré différencié, y compris l'année supplémentaire (2S) adaptée aux besoins d'apprentissage de nos élèves.

Au deuxième et troisième degré, nous organisons, dans l'enseignement de plein exercice, un enseignement Général de transition, du Technique et Professionnel de qualification, et dans l'enseignement à horaire réduit, un enseignement professionnel en Alternance.

Ces enseignements sont répartis sur 3 implantations : la Rue de l'Enseignement et le Boulevard du Midi à Fontaine-L'Évêque et la Rue de Châtelet à Marchienne-au-Pont.

1.1. A la Rue de l'Enseignement sont organisés :

- le premier degré commun et différencié
- le 2^{ème} et 3^{ème} degré de l'enseignement général de transition
- la 3^e année du 2^{ème} degré de l'enseignement technique de qualification : options gestion et techniques artistiques
- le 3^{ème} degré de l'enseignement technique de qualification : options technicien/technicienne de bureau, arts plastiques, mécanicien/mécanicienne de maintenance industrielle.
- la 3^e année du 2^{ème} degré de l'enseignement professionnel option services sociaux
- le 3^{ème} degré de l'enseignement professionnel option aide familial(e)
- de l'enseignement en alternance, article 49 : options vendeur/vendeuse, collaborateur/trice administrateur/trice.

Sur le rue de l'enseignement, notre infrastructure comprend un réfectoire 1^{er} degré, un réfectoire 2^{ème} degré, un local de détente 3^{ème} degré, une salle de sports, un laboratoire de sciences, des locaux informatiques et un équipement informatique dans certaines classes (équipement multimédia et tableau interactif).

Les services offerts au 1^{er} degré sont notamment : une structure d'accroche scolaire avec accompagnement du PMS, une école de devoirs et des études surveillées.

1.2. Au boulevard du midi sont organisés :

- la 3^e année du 2^{ème} degré de l'enseignement technique de qualification option électromécanique
- la 3^e année du 2^{ème} degré de l'enseignement professionnel : options bois, coiffure, construction gros-œuvre, cuisine et salle, électricité, mécanique polyvalente, vente
- le 3^{ème} degré de l'enseignement professionnel : options menuisier/menuisière d'intérieur et d'extérieur, coiffeur/coiffeuse, cuisinier/cuisinière de collectivité, installateur/trice électricien/ne, mécanicien/mécanicienne d'entretien automobile, vendeur/vendeuse.
- une 7^{ème} professionnelle, gestionnaire de très petites entreprises
- l'enseignement professionnel en alternance, pour l'article 45, options , commis de salle et commis de cuisine de collectivité, ferronnier, monteur en sanitaire-chauffage, jardinier/jardinière d'entretien.
- l'enseignement professionnel en alternance, pour l'article 49, options installateur/trice électricien/ne, menuisier/menuisière d'intérieur et d'extérieur, vendeur/vendeuse, Coiffeur/coiffeuse, mécanicien/mécanicienne d'entretien automobile, Mécanicien/ne en cycles, 7^e Gestionnaire de très petites entreprises, 7^e agent(e) médico-social(e)

Sur le Boulevard du Midi, notre infrastructure comprend une salle omnisports, un réfectoire avec possibilités de restauration pour les élèves, une aire de sports, un équipement informatique dans certaines classes et deux classes informatiques, des ateliers spécialisés et un laboratoire.

1.3. A Marchienne, nous offrons des modules de formation individualisée (MFI) et au 2^{ème} et 3^{ème} degré de l'enseignement professionnel en alternance, pour l'article 45, l'option auxiliaire du bâtiment, Auxiliaire de magasin, Encodeur/se de données, ouvrier peintre en bâtiment, revêtement de murs et sols, et pour l'article 49, l'option Maçon/Maçonne

Nous disposons sur ce site d'un réfectoire, d'un local de détente, de locaux destinés à l'accompagnement des élèves, d'un local informatique, de classes et ateliers.

De manière générale, les cours sont dispensés de 8.30 à 16.30 ;

De plus, de par la population accueillie au sein de notre établissement, nous bénéficions de moyens complémentaires permettant une approche plus individualisée du parcours de l'élève au sein de l'Institut.

L'école s'engage à former les élèves tant sur le plan pédagogique que sur le plan social et personnel. Les initiatives prises sont nombreuses. En voici quelques-unes :

- En matière d'animations culturelles : séjours pédagogiques avec nuitées, théâtre, cinéma, visites de musées et sites, voyage de fin d'études, visites de sites historiques.
- En matière d'éducation aux médias : sensibilisation à l'utilisation des réseaux sociaux, participation à des activités théâtrales sur le sujet du cyber harcèlement, projet de développement du numérique dans l'établissement...
- En matière d'éducation à la santé : collaboration avec les services santé, bien-être, formation de sensibilisation au bien-être nutritionnel, prévention hygiène.....
- En matière d'éducation à l'Environnement : campagnes de mobilisation au recyclage des déchets, participation à des actions citoyennes « ville propre »
- En matière d'activités sportives : participation au Rhéto-trophy, journée sportive, Butgenbach, tournoi de mini-foot...
- En matière de créativité : participation au trophée « électromécanix », chorale de l'école (le chœur de Ste Marie), projets artistiques par la section Arts Plastiques (décoration de l'espace dans et en dehors de l'école, panneaux publicitaires et sweat-shirts,...)
- En matière d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle : Collaboration avec le planning familial, séances d'information sur le cyber harcèlement, collaboration avec le centre PMS, collaboration avec l'asbl « la Bulle ».

2. Ecole secondaire dans le parcours scolaire.

L'école secondaire organise un ensemble de parcours scolaires visant à se former pour :

- Soit poursuivre des études supérieures
- Soit entrer dans la vie professionnelle

Ces choix et cette préparation au futur doivent se faire avec pour objectifs :

- l'égalité des chances pour tous
- la prise en compte de tous les talents, ce qui implique l'égalité dans la diversité

Une concertation large entre l'Institut Sainte-Marie à Fontaine-l'Évêque et les établissements d'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé concernés les uns et les autres par la transition «primaire - secondaire» est une priorité. Certaines initiatives sont mises en place pour renforcer cette collaboration : l'accueil des élèves de 6^{ème} primaire et l'accueil des parents lors de la journée Portes ouvertes.

De plus, l'école prévoit le passage des élèves de 2^{ème} année dans les options offertes en 3^{ème} année générale, technique et professionnelle, afin de les accompagner dans leur choix à venir.

Aucune sortie du système scolaire ne doit être envisagée sans une certification attestée.

3. Education et apprentissage à la citoyenneté.

L'institut doit être le lieu d'apprentissage de la citoyenneté vécue individuellement et socialement.

3.1. Les connaissances acquises par l'élève doivent permettre, dans toutes les disciplines, de développer le sens de l'effort, l'attitude de probité intellectuelle, de recherche honnête de la vérité, de respect de l'opinion d'autrui. Les contenus disciplinaires à enseigner à l'Institut, tout en favorisant la spécialisation progressive dans un champ disciplinaire ou professionnel, doivent contribuer à la construction de la cohésion sociale. En effet, il serait inacceptable que des élèves, devenus ouvriers, employés, agriculteurs, techniciens supérieurs, agents de maîtrise, cadres moyens ou supérieurs, dans des spécialités différentes, ne puissent communiquer que difficilement ou soient empêchés de mener ensemble une négociation sociale ou un projet commun.

3.2. Une attention particulière sera accordée au développement des valeurs:

- ouverture à tous;
- écoute et aide aux jeunes qui ont besoin d'être réconciliés avec eux-mêmes, avec l'école, avec leur environnement social, notamment en les aiguillant vers des personnes compétentes;
- respect de l'autre, des biens, des règles de vie de l'école. À titre d'exemple: être conscient d'appartenir à la Communauté Scolaire Sainte-Marie et de participer à son projet.
- solidarité responsable;
- adhésion à une vision positive de l'avenir.

3.3. L'organisation de l'Institut doit être un exemple pratique de démocratie, de respect mutuel, dont la violence physique ou verbale est bannie. L'éducation à la citoyenneté se concrétisera dans des activités telles que : la participation à des actions caritatives, la présentation d'enjeux politiques (élections, réformes de l'État,...).

3.4 .Nous réaffirmons l'existence de trois formes d'enseignement d'égale dignité:
l'Enseignement Général, l'Enseignement Technique de Qualification et l'Enseignement Professionnel de plein exercice ou à temps partiel.

4. Orientation

L'orientation devra être progressive, fondée sur des critères positifs et conçue de manière à permettre une adaptation du parcours de l'élève.

Pour qu'il en soit ainsi, il faut que les cursus et les filières ne soient pas trop cloisonnés, que des passerelles existent, que des remédiations soient possibles. Il faut aussi que les orientations ne soient pas trop brutales et ne soient pas perçues comme des constats d'échec.

Une attention particulière sera apportée aux élèves du 1er degré en référence au Plan d'Actions Collectives, le PAC. Ce Plan a comme objectifs principaux la lutte contre l'absentéisme, l'orientation des élèves dans leur parcours scolaire, et l'aide apportée aux élèves en difficultés à travers la remédiation, l'école des devoirs et un suivi pédagogique individualisé.

Durant tout le parcours scolaire de l'élève, les professeurs, en liaison avec le CPMS, devront traiter de l'orientation, des métiers, en présentant aux élèves des choix clairs et en les mettant autant que faire se peut en contact avec les métiers de la vie réelle. Les orientations devront être discutées avec les parents, les élèves eux-mêmes, et ne pas apparaître comme imposées arbitrairement. Ceci ne peut se concevoir que dans le cadre d'un projet personnel où l'élève assume progressivement de façon responsable les choix et les engagements qui sont les siens. Au sein du premier degré, un dispositif d'accrochage scolaire (pilotage du 1^{er} degré) est mis en place par l'établissement. Un de ses objectifs est de construire avec l'élève un projet d'avenir pour donner du sens à sa présence à l'école et définir avec lui son orientation.

Au troisième degré, des activités destinées à favoriser la maturation par les élèves de leurs choix professionnels et d'études supérieures qui résultent de leurs « visées post-secondaires » seront organisées sous le contrôle des équipes pédagogiques concernées.

5. Organisation de la formation qualifiante au 3^{ème} degré.

Aujourd'hui, l'aboutissement d'une formation qualifiante et reconnue ne se conçoit plus sans un temps suffisant passé au sein de la production des biens ou des services en situation d'exercices réels en entreprise, en institution, dans les centres de compétence et de technologie avancée.

Ces périodes en milieu professionnel doivent être articulées avec la formation en établissement pour constituer un ensemble coordonné et cohérent.

Dans l'enseignement de plein exercice, dès la 4^e année et au troisième degré, dans certaines options, Coiffeur/Coiffeuse, Mécanicien/Mécanicienne d'entretien automobile, Aide familiale, Vendeur/Vendeuse, Cuisinier/Cuisinière de collectivité et Gestionnaire de très petites entreprises, des « stages » (non rémunérés) sont prévus à la grille horaire. Dans d'autres options, Technicien/Technicienne de bureau, Mécanicien/Mécanicienne de maintenance industrielle et Menuisier/Menuisière d'intérieur/d'extérieur, ils ne sont pas repris dans la grille horaire, mais sont organisés par l'établissement, soit durant les heures de cours ou pendant certaines périodes

de congé scolaire. Inscrits au présent Projet d'Etablissement, ils sont obligatoires et non rémunérés.

Dans l'enseignement en alternance, les périodes en milieu professionnel sont obligatoires et régies par un contrat spécifique rémunéré.

L'Etablissement s'inscrit dans l'obligation des épreuves de qualification sur 2/3 ans en 4, 5 et 6^{ème} années et sur un an en 7^{ème} professionnelle. La délivrance du Certificat de qualification est de la compétence du jury de qualification. Ce jury se réfère aux épreuves prévues dans le schéma de passation de la qualification, la certification par unité ou par Unités de qualification (CPU-PEQ-UQ)

6. Accueil d'élèves de l'Enseignement spécialisé ou à besoins spécifiques

6.1 Les élèves issus de l'Enseignement spécialisé sont inscrits au sein du premier degré commun s'ils sont en possession du CEB et de l'avis positif du PMS dont dépend l'école d'enseignement spécialisé, au sein du premier degré différencié s'ils sont détenteurs d'un avis positif du PMS de l'école d'Enseignement spécialisé.

6.2 Lorsque le principe de l'intégration est envisagé pour un élève de l'Enseignement spécialisé, les partenaires détermineront le projet le plus adéquat pour cet élève et mettront tout en œuvre pour une intégration répondant au mieux aux intérêts de cet élève. Les partenaires de l'intégration sont : l'école spécialisée et l'école ordinaire qui ont accepté de participer au projet, les centres PMS de ces écoles, les parents (ou représentants) et l'élève.

6.3 Pour favoriser la prise en charge d'élèves à besoins spécifiques (élèves présentant un déficit auditif ou visuel léger, élèves rencontrant des problèmes de dyslexie et/ou dyscalculie) l'Institut veillera à adapter les horaires, à organiser des concertations entre enseignants, à favoriser la formation des enseignants en orthopédagogie, à renforcer la collaboration avec le CPMS et avec d'autres services d'aide à l'intégration, à privilégier le travail des équipes pédagogiques et éducatives.